SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme

Siège social: 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 R.C.S. Paris

DECLARATION D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE (article L. 233-8 II du code de commerce et article 222-12-5 du règlement général de l'AMF)

Fait à Paris La Défense, le 10 mars 2008

*	ordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier : Nom et Prénom : SUET Patrick, Secrétaire général adjoint. Tel : 01 .42.14.30.47. Fax : 01.42.14.59.34. Email : patrick.suet@socgen.com
	Marché Réglementé (Eurolist) : Compartiment $A \square Compartiment \ C$
No (co dro	mbre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 466 616 673 mbre total de droits de vote de la société déclarante : 531 896 681 mme le prévoit le dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général, le nombre total de its de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits vote, y compris les actions privées de droit de vote).
	Origine de la variation : évolution du nombre d'actions à droit de vote double. Date à laquelle cette variation a été constatée : 29 février 2008.
*	rs de la précédente déclaration en date du 6 février 2008 : le nombre total d'actions était égal à : 466 616 673 le nombre total de droits de vote était égal à : 531 853 089
Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux OUI NON Signature:	

(PL)=